



Département de la  
Communauté de Co  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20201105-2020\_05\_11\_01-DE

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJLILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Adeb Cosne – Désignations

Compétente en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes travaille de concert avec l'AdebCosne, pour l'animation économique du territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Loire est le principal actionnaire de cette SAEM avec 11 108 actions sur les 21 000 au total.

Le Conseil Communautaire réuni le 24 septembre dernier a donc :

- Procédé à la désignation de 6 Administrateurs : M. Sylvain COINTAT, M. Yves RAVET, M. Philippe HOMAGE, M. Pascal KNOPP, M. Michel BARRIERE et M. François DENIZOT ;
- Et Autorisé M. Yves RAVET à présenter la candidature de la Communauté de Communes à la présidence du Conseil d'Administration de l'AdebCosne

Aujourd'hui malheureusement, le décès de Philippe HOMAGE nécessite que la collectivité désigne un nouvel administrateur.

De plus, comme il n'est pas nécessaire d'autoriser un Représentant à présenter la candidature de la Communauté de Communes à la présidence du Conseil d'Administration de l'AdebCosne, et pour préserver une certaine souplesse il vous est proposé de rapporter cette décision.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation d'1 Administrateur.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Bernard GILOT

M. Bernard GILOT ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme représentant de la Communauté de Communes à l'AdebCosne.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la  
Communauté de Co  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20201105-2020\_05\_11\_02-DE

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUBAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Débat sur l'intérêt d'organiser un pacte de gouvernance**

Depuis la Loi « Engagement et proximité » du 29 décembre 2019, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant d'adopter, un pacte de gouvernance.

Ce dernier doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'Établissement Public, les communes et les maires.

Ce débat doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil et fait l'objet d'une délibération.

Le pacte peut prévoir :

- Les conditions selon lesquelles sont mises en œuvre les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres, ces décisions ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune.
- Les conditions dans lesquelles l'EPCI confie, par convention, la gestion ou la création de certains équipements ou services à une commune membre.
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les communes et leur groupement.
- La création de commissions spécialisées d'un périmètre plus petit que celui de l'EPCI associant les maires.
- La création d'une conférence des maires et les conditions de sa réunion
- La délégation au maire de l'engagement de certaines dépenses, telles que l'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires.
- Les conditions de l'exercice d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services,
- Les conditions d'égale représentation des hommes et des femmes au sein des différents organes de gouvernance ou des commissions de l'établissement public ;

☞ Si le Conseil décide de procéder à l'élaboration d'un tel pacte, ce dernier devra l'être dans les 9 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'élaborer un pacte de gouvernance

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0



Pour extrait conforme  
Le Président,

**UNANIMITÉ**



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Daniëlle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER – M. Christian MARTIN – M. André BUISSON – M. Yannis BONNET – Mme Martine BOREL – M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY – M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY – M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert – Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS – M. Patrick RAPEAU – M. Hicham BOUJILAT – Mme. Corinne COLONEL – M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – M. Benjamin MASI – Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Formation des Elus - Définition des modalités**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et ... (L. 5214-8 pour les communautés de communes, L. 5216-4 pour les communautés d'agglomération, L. 5215-16 pour les communautés urbaines et L. 5217-7 pour les métropoles) ;

Considérant que :

- Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- Le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;
- Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;
- Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;
- Un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **INSCRIT** le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - o Être en lien avec les compétences de la communauté ;
  - o Favoriser l'efficacité du personnel (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, langues étrangères, etc.) ;
  - o Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.) ;
  - o Etc.
- **FIXE** le montant des dépenses de formation à 20% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté de Communes (soit à titre indicatif la somme de 23 600 € au titre du BP 2020) ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,

	<p style="text-align: center;">Département de la Communauté de Co Cœur de Loire</p> <p style="text-align: center;">Extrait du Registre des Délibérations</p>	<p>Envoyé en préfecture le 19/11/2020 Reçu en préfecture le 19/11/2020 Affiché le  ID : 058,200067916-20201105-2020_05_11_04-DE</p>
---	--	--

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés** : M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJLILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir** :

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Rapport d'activités 2017-2018-2019 - Approbation

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Depuis la fusion, la Communauté de Communes n'a pas présenté de rapport. Il s'agit donc de présenter un document retraçant les actions menées au cours des trois derniers exercices.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de ce rapport.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le :

SLO

ID : 058-200067916-20201105-2020\_05\_11\_05-DE

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège Claude Tillier

Les élections des représentants de la communauté éducative au Conseil d'Administration du collège Claude Tillier ont eu lieu le vendredi 9 octobre dernier.

En application de l'article R421-14 du code de l'Education, la composition du Conseil d'Administration comprend « deux représentants de la commune siège de l'établissement ou lorsqu'il existe un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ».

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation de ce représentant et d'un éventuel suppléant.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidate :

- Mme Danielle ROY

Mme Danielle ROY ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du collège Claude Tillier.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés** : M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir** :

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Lycée Pierre-Gilles de Gennes

Les élections des représentants de la communauté éducative au Conseil d'Administration du lycée Pierre-Gilles de Gennes ont eu lieu le vendredi 9 octobre dernier.

En application de l'article R421-14 du code de l'Éducation, la composition du Conseil d'Administration comprend « deux représentants de la commune siège de l'établissement ou lorsqu'il existe un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ».

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation de ce représentant et d'un éventuel suppléant.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Yannis BONNET

M. Yannis BONNET ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du lycée Pierre-Gilles de Gennes.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,



	Département de la Communauté de Co	Envoyé en préfecture le 19/11/2020 Reçu en préfecture le 19/11/2020 Affiché le : 
	Cœur de Loire	ID : 058-200067916-20201105-2020_05_11_07_1-DE

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

- Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
- Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE
- M. François DENIZOT à M. Alain PHILY
- M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER
- Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD
- Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET
- Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD
- M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
- M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER
- Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
- M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Exercice 2020 - Décision modificative n° 2**

Cette décision modificative porte sur le **Budget Général**, le **Budget Assainissement Collectif** et le **Budget RIP (Réseau d'Initiative Publique)**

**BUDGET GÉNÉRAL**

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires et corriger des imputations en fonctionnement et investissement.

**Régularisations et nouvelles inscriptions budgétaires en Fonctionnement :**

- Inscrire des dépenses supplémentaires dues à la pandémie de Covid19 pour l'acquisition de masques et de moyens de protections (+ 30 000,00 €) et, constater des recettes pour les aides à percevoir de l'État (3 500,00 €) et, la facturation des masques aux communes (+ 23 000,00 €).
- Régulariser les inscriptions budgétaires en dépenses (- 141 000,00 €) et en recettes (- 338 600,00 €) pour les services impactés par la période de confinement (Unité de Production Culinaire, Petite Enfance, Médiathèque, Déchèterie et la Taxe de séjour).
- Réduire les inscriptions de charges de personnels dues à des postes non pourvus ou, des recrutements en cours (- 145 000,00 €).
- Régulariser les inscriptions budgétaires pour l'étude programmate de la Tour de Pouilly (+ 4 000,00 €)

**Régularisations et nouvelles inscriptions budgétaires en Investissement :**

- Constater une recette pour les versements de cautions suite à la location des locaux à l'Hôtel d'Entreprises Val De Loire (5 165,00 €) et d'un bâtiment à Donzy (1 100,00 €).
- Réduire les dépenses étant donné que des projets doivent être reportés. (- 851 090,00 €), et régulariser le FCTVA (- 150 000,00 €).
- Constater des aides à verser pour soutenir l'économie de proximité dans le cadre de la convention 'Fonds Régional des Territoires' (+ 10 000,00 €) et, prévoir en dépenses et recettes la contribution versée par la Région à la Communauté de Communes qui devra procéder aux reversements des bénéficiaires (88 822,00 €).
- Inscrire une participation au fonds d'avance remboursable dans le cadre de la convention 'Fonds Régional d'Avances Remboursable' pour aider les TPE de l'ensemble du territoire de la Région Bourgogne Franche Comté (+ 25 378,00 €)
- Corriger des imputations comptables (19 750,00 €)

**Corrections d'imputations entre le Fonctionnement et l'Investissement :**

- Annuler les crédits ouverts sur le budget général concernant le Réseau d'Initiative Publique (RIP) étant donné qu'un budget annexe a été ouvert et, prévoir l'inscription d'une avance remboursable (+ 28 450,00 €).
- Transférer des inscriptions budgétaires pour la Médiathèque (12 500,00 €)

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est diminué de 95 512,00 €

Les tableaux des ACP sont joints à la délibération.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Elle consiste à transférer des crédits entre imputation comptable pour des frais d'étude concernant des travaux sur les réseaux de la Grande Rue de Donzy. Cette étude a pour but d'identifier les actions qui devront être effectuées par les particuliers pour leur raccordement.

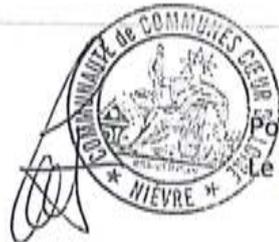
**BUDGET RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE**

Suite à la clôture de la Délégation de Service Public « Haut Débit », la Communauté de Communes est désormais propriétaire du réseau FFO « Fiber to the office ». Les inscriptions budgétaires pour ce budget avaient été prévues dans le Budget Général en début d'année en attente de la création du nouveau budget. Il convient de procéder aux inscriptions sur ce nouveau Budget Réseau d'Initiative Publique (RIP) et, de constater une avance récupérable versée par le Budget Général (+ 28 450,00 €). Les principaux mouvements concernent le rachat du réseau, la prestation de service pour l'entretien du réseau et la facturation aux entreprises raccordées.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. Hicham BOUJILAT - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Récupération auprès de la Ville de Cosne des dépenses réalisées par la Communauté de Communes  
- Exercice 2017**

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Ville de Cosne assure des prestations pour la Communauté de Communes Cœur de Loire qui lui sont remboursées chaque année.

De la même manière, la Communauté de Communes réalise ponctuellement des prestations pour le compte de la Ville.

Pour permettre au Comptable de prendre en charge les titres de recettes, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la somme due, par la Ville de Cosne, à la Communauté de Communes.

Les prestations réalisées sur l'exercice 2017 s'élèvent à 12 717,46 € et se décomposent comme suit :

- |   |            |
|---|------------|
| • Prestations des agents de la piscine              | 1 690,56 € |
| • Prestations des agents de la cuisine              | 2 289,69 € |
| • Prestations de traitement pour corbeille à papier | 8 737,21 € |

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ARRETE** la somme due par la ville de Cosne au titre de l'exercice 2017 à **12 717,46 €**.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la  
Communauté de Co  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20201105-2020\_05\_11\_09-DE

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER – M. Christian MARTIN – M. André BUISSON – M. Yannis BONNET – Mme Martine BOREL – M. Alain DEDISSE – M. Thierry DEMAY – M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY – M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert – Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés** : M. Philippe BOURGEOIS – M. Patrick RAPEAU – M. Hicham BOUJILAT – Mme. Corinne COLONEL – M. Denis HOUCROT – M. Jean-Claude GILLONNIER – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – M. Benjamin MASI – Mme Nadège COQUILLAT – M. Frédéric AUCOUTURIER – M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir** :

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Office de Tourisme Loire Vignobles et Nohain - Approbation du Budget Primitif 2020, du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019**

Dans le cadre de sa compétence Développement Touristique, le Conseil Communautaire décidait de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'EPIC dénommé « Office de Tourisme - Loire, Vignobles et Nohain » doit voter son propre Budget Primitif.

L'article 7 des statuts de l'EPIC prévoit que :

- *Le budget préparé par le Directeur est présenté par le Président au Comité de Direction.*
- *La clôture des comptes de l'exercice écoulé (Compte administratif et Compte de gestion) est présentée par le Président au Comité de Direction qui en délibère.*
- *Le budget, le compte administratif et le compte de gestion sont soumis, après délibération du comité de Direction, à l'approbation du Conseil Communautaire.*

Le Budget, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont joints en annexe.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget 2020, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 présentés et adoptés par le Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme - Loire, Vignobles et Nohain » le 11 mars 2020.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

	<b>Département de la Communauté de Co</b>	Envoyé en préfecture le 19/11/2020 Reçu en préfecture le 19/11/2020 Affiché le 
	<b>Cœur de Loire</b>	ID : 058-200067916-20201105-2020_05_11_10-DE
<b>Extrait du Registre des Délibérations</b>		

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
 Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
 M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
 M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
 Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
 Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
 Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
 M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
 M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
 Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
 M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Refus d'exonération pour 2021

Dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, l'article 1521 III du Code Général des Impôts prévoit que les conseils municipaux ou organes délibérants des groupements de communes déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La délibération portant exonération doit être motivée chaque année et doit comporter la liste des établissements concernés. Elle fait ensuite l'objet d'un affichage.

Considérant :

- Que la mise en place des exonérations facultatives conduirait à reporter sur les ménages une part du produit de la taxe,
- La difficulté de prendre une décision équitable pour tous les contribuables susceptibles d'être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux à usage commercial et industriels.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas faire usage de la possibilité de déterminer des cas d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

L'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La CIID est composée de 11 membres titulaires :

- Le Président de l'EPIC, ou un Vice-Président délégué,
- 10 commissaires titulaires,  
Et de 10 commissaires suppléants.

Les règles de composition sont les suivantes :

- Les commissaires doivent être de nationalité Française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Les commissaires doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou des communes membres.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle de l'organe délibérant.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soumettre la liste jointe en annexe au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

	<b>Département de la Communauté de Co Cœur de Loire</b>	Envoyé en préfecture le 19/11/2020 Reçu en préfecture le 19/11/2020 Affiché le  ID : 058-200067916-20201105-2020_05_11_12-DE
	<b>Extrait du Registre des Délibérations</b>	

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
 Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
 M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
 M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
 Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
 Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
 Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
 M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
 M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
 Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
 M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demande de remise gracieuse du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Donzy**

Le 8 avril 2008, le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Donzy a signé avec la Communauté de Communes En Donziais une convention de mise à disposition partielle d'un bâtiment pour y stationner et y assurer l'entretien courant de ses véhicules. Le montant du loyer annuel était de 4 025,00 €.

Suite à la fusion, cette convention a été transférée au nom de la nouvelle entité en janvier 2017.

Le 5 avril 2018, à la suite de la vente d'un car par le SITS, un avenant n° 1 a été conclu entre les 2 parties pour mettre à jour la superficie du garage mise à disposition (472,50 m<sup>2</sup>) et actualiser le prix (3 018,75 €).

En 2019, le SITS a, à nouveau, procédé à la vente d'un car et a demandé la mise à jour de la convention. Un projet d'avenant a été proposé. Celui-ci devait modifier la superficie occupée (315 m<sup>2</sup>) et fixer le montant annuel du loyer à 2 012,50 €.

Cet avenant n° 2 n'a jamais été signé par les 2 parties et un titre de recette a été émis pour 3 018,75 €.

En 2019, le SITS rencontrant des problèmes de trésorerie, a fait une demande écrite pour suspendre les délais de paiement et demander une remise gracieuse de la location de 2019. La suspension du délai de paiement a été accordée.

A ce jour, la compétence transport scolaire ayant été transféré à la Région, le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Donzy est en cours de dissolution et ne pourra pas honorer le loyer de 2019.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le montant du loyer dû pour 2019 à 2 012,50 € ;
- **ACCEPTE** la remise gracieuse pour 2 012,50 €.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Recrutement d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence auprès de la Crèche**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1er janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail et ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

L'agent recruté dans le cadre d'un CUI-CAE est affecté à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

La Communauté de Communes, avec ce recrutement, percevra une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Bourgogne Franche Comté est fixé à 50 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale ». A cette aide s'ajoute une exonération des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

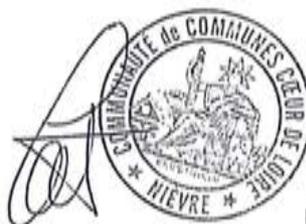
L'agent recruté effectuera ses missions auprès de la Crèche communautaire. Elle permettra d'accomplir certaines tâches auprès des enfants sous la supervision des professionnelles de la Petite Enfance.

Aussi compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le recrutement d'un agent en Contrat D'accompagnement dans l'Emploi ;
- **AUTORISE** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce(s) recrutement(s) et notamment de signer la Convention tripartite avec la Mission locale et l'agent ainsi que le contrat de travail et les actes afférents ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Demande de subventions pour l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques

En 2018, la Communauté de Communes Cœur de Loire a fait l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service de portage de repas et d'un véhicule électrique pour les services administratifs. Ces deux véhicules sont hébergés à Cosne-Cours-sur-Loire sur le site de la Cuisine Communautaire et au siège de la Communauté de Communes.

Afin de faciliter la recharge de ces deux véhicules et donc d'optimiser leur utilisation mais aussi pour permettre aux agents de recharger leur propre véhicule ou vélo et de les inciter à s'équiper d'un véhicule électrique, la Communauté de Communes Cœur de Loire souhaite implanter deux bornes de recharge.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Publi Local – DSIL, ainsi que de la prime ADVENIR.

A cet effet, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Borne de recharge - cuisine communautaire	5 460,00 €	ADVENIR	3 000,00 €	31%
Borne de recharge - siège de la CC	4 110,00 €	DSIL	4 656,00 €	49%
		Autofinancement	1 914,00 €	20%
TOTAL HT	9 570,00 €	TOTAL HT	9 570,00 €	100%

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel pour l'implantation des deux bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la DSIL ;
- **SOLLICITE** une aide financière au titre de prime ADVENIR ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,



Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Christian MARTIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Contrat Cadre de Partenariat 2018-2020 – Avenant n°2

Dans le cadre du contrat cadre de partenariat 2018-2020, signé entre la Communauté de Communes Cœur de Loire et le Conseil Départemental de la Nièvre, en date du 26 mars 2019, il est proposé de valider l'avenant n°2.

Cet avenant a pour objet de valider la programmation des opérations, soit 6 opérations d'opérationnalité de niveau deux.

Après avis, il est proposé d'inscrire à l'avenant n° 2 du Contrat Cadre de Partenariat, les opérations suivantes, en investissement :

Axe stratégique concerné	Intitulé de l'opération	Année réalisation	Maîtrise d'Ouvrage	Budget prévisionnel	Montant du Fonds Territorial mobilisé et Taux d'intervention	
Un territoire accueillant qui affirme une nouvelle dynamique économique	Evolution du site de la Tour du Pouilly-Fumé	2020-2021	Communauté de Communes Cœur de Loire	47 583.95	26 846.14	56.42%
	Rénovation du site du Moulin de Maupertuis	2020-2021	Association de Promotion du site du Moulin de Maupertuis	33 577.94	21 975.00	65.44%
	Aménagement de l'accueil touristique	2020-2021	Communauté de Communes Cœur de Loire	80 440.00	36 373.99	45.22%
	Construction d'une cantine scolaire	2020-2021	Commune de Pouilly-sur-Loire	225 667.50	67 700.25	30.00%
Un territoire de référence en matière d'énergie positive et de préservation de l'environnement	Réhabilitation thermique d'un logement communal	2020-2021	Commune de Bulcy	57 873.28	28 936.64	50.00%
	Réhabilitation thermique d'un logement communal	2020	Commune de Couloutre	135 402.21	8 277.00	6.11%

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du  
après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20201105-2020\_05\_11\_15-DE

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 au Contrat Cadre de Partenariat de la Communauté de Communes Cœur de Loire 2018-2020 ;
- **APPROUVE** la programmation de l'avenant n°2, ainsi que les montants du fonds territorial mobilisé pour chacune des opérations ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toute pièce nécessaire à son exécution.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Modification des statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial – Office de Tourisme Loire, Vignobles et Nohain

Par délibération en date du 27 juin 2017, le Conseil Communautaire approuvait la création de l'EPIC « Office de tourisme Loire, Vignobles et Nohain » et en validait les statuts.

La création de l'EPIC Office de Tourisme et l'élaboration de ses statuts ont été faites dans un contexte particulier lié à la fusion de 3 structures. Compte-tenu du renouvellement des élus, il a été proposé de faire évoluer les statuts en prenant en compte les évolutions et en y apportant des précisions après ses trois années de fonctionnement.

Aussi, des précisions ont été apportées sur les missions de l'Office de Tourisme ainsi que sur les représentants du comité de direction.

Le Vice-Président chargé du Tourisme au sein de la Communauté de Communes est membre de droit.

Les 13 autres élus sont issus de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des statuts tels qu'annexés à la présente ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches liées à cette modification et à en signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Taxe de séjour - Rectification

Le 24 septembre, le Conseil Communautaire délibérait sur les modalités d'instauration de la taxe de séjour et ses tarifs. Or une erreur s'est glissée dans les tarifs, il convient donc de la rectifier.

Les modalités d'instauration de la taxe de séjour par le Conseil Communautaire sont régies par les articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire

Vu les articles R. 5211-21, R.2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° du 28 juin 2019 du conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Loire qui instaure la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire,

Vu l'article L312-1 du Code du tourisme, modifié par loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 - art. 113 (V), qui intègre les auberges collectives,

Le Conseil Communautaire doit délibérer en intégrant les auberges collectives, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Pour rappel, les personnes redevables de la taxe de séjour sont les « Personnes non domiciliées dans la Commune ou sur le territoire de l'EPCI, qui séjournent dans un hébergement marchand ».

Les communes concernées par l'application de la taxe de de séjour sont les communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Loire, à savoir : Alligny-Cosne, Annay, Bulcy, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Cessy-les-Bois, Ciez, Colméry, Couloutre, Cosne-Cours-sur-Loire, Donzy, Garchy, La Celle-sur-Loire, Ménestreau, Mesves-sur-Loire, Myennes, Neuvy-sur-Loire, Perroy, Pougny, Pouilly-sur-Loire, Saint-Andelain, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Loup-des-Bois, Saint-Malo-en-Donzinois, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Père, Saint-Quentin-sur-Nohain, Sainte-Colombe-des-Bois, Suilly-la-Tour, Tracy-sur-Loire, Vielmanay.

Conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT, les natures d'hébergements assujettis à la taxe de séjour sont :

- les palaces,
- les hôtels de tourisme,
- les résidences de tourisme,
- les meublés de tourisme,
- les villages de vacances,
- les chambres d'hôtes,
- les auberges collectives,
- les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
- les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- les ports de plaisance,
- les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergements mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MAINTIENT** l'assujettissement des hébergements précités à la taxe de séjour au réel ;
- **MAINTIENT** la période de perception du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
- **MAINTIENT** les dates de versement au trésorier aux quadrimestres, à savoir :
  - 1er quadrimestre – du 1er janvier au 30 avril : jusqu'au 15 mai de l'année N
  - 2ème quadrimestre – du 1er mai au 31 août : jusqu'au 15 septembre de l'année N

- o 3ème trimestre – du 1er septembre au 31 décembre  
l'année N+1

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20201105-2020\_05\_11\_17-DE

- **CREE** la rubrique « Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques » et lui appliquer le tarif de 0.32 €, par tranche de 24h » ;
- **MAINTIENT** les autres tarifs :

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée (hors taxes additionnelles)
Palaces	3.64 € (maintien)
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.73 € (maintien)
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 € (maintien)
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.91 € (maintien)
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.64 € (maintien)
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.55 € (maintien)
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</b>	<b>0.32 € (nouvelle rubrique)</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.20 (maintien)

- **MAINTIENT** le taux de 2,5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus ;
- **MAINTIENT** le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 5€ ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques ;
- **AUTORISE** le Président, si besoin, à engager auprès des hébergeurs, la procédure de taxation d'office.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Demande de subvention pour le projet d'évolution du site de la Tour du Pouilly-Fumé

Créée en 2010, la Tour du Pouilly-Fumé est un centre œnotouristique qui est implanté sur la Commune de Pouilly-sur-Loire. Afin de maintenir le site attractif et d'attirer toujours plus de visiteurs, une réflexion a été menée pour faire évoluer l'offre et les services proposés.

La Communauté de Communes va missionner dans un premier temps un programmiste pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette opération.

Cette étude est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'aide au conseil et aux études touristiques et de la Dotation d'Équipement des Territoriaux Ruraux – DETR.

A cet effet, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Étude programmiste	40 150.00 €	Conseil Régional BFC	20 000.00 €	49.81%
		DETR	12 120.00 €	30.19%
		Autofinancement	8 030.00 €	20.00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>40 150.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>40 150.00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'étude programmiste pour l'évolution du site de la Tour du Pouilly-Fumé ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'aide au conseil et des études touristiques ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54 Présents : 30 Pouvoirs : 11 Votants : 41 Pour : 41 Abstention : 0 Contre : 0
---

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Validation des axes politiques du mandat pour le PCSES du Réseau de Lecture Publique

Le Réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes Cœur de Loire est engagé dans l'élaboration d'un Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social (PCSES).

Il a été créé pour ce faire un Comité Technique et un Comité de Pilotage. Le Comité Technique doit élaborer, avec l'intervenante en charge de la rédaction du projet, les actions visant à structurer le Réseau de Lecture Publique pour les cinq années à venir.

Lors d'un atelier exploratoire réuni le 18 février 2020, le Comité de Pilotage, représenté par les élus de la Commission Culture de la mandature précédente avaient identifié les axes politiques dont le Comité Technique doit s'inspirer pour élaborer ses propositions et établir le Projet.

Les trois Axes Politiques qui avaient été établis le 18 février 2020, ainsi que les pistes qui en découlaient sont les suivants :

### 1- L'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire regroupe les problématiques liées à l'économie, au tourisme et aux services de proximité. Il s'agit de travailler le maillage du territoire en visant une équité territoriale.

#### Pistes pour les bibliothèques :

- Une bibliothèque est un service de proximité, qui joue un rôle dans l'équité territoriale en proposant un accès à la culture, un lieu de rencontres, des formations, des animations, des ressources de découverte de la région et de son histoire...
- La mutualisation au sein d'un même bâtiment peut permettre d'offrir plus de services : ex. commerces, La Poste, associations, et bibliothèque dans le même bâtiment.
- Les bibliothèques pourraient approcher des comités d'entreprises pour coconstruire une offre culturelle et éventuellement proposer des services spécifiques.
- Pour favoriser l'économie locale et l'emploi, plusieurs actions pourraient être mises en œuvre : privilégier les fournisseurs locaux, favoriser l'accès à l'emploi, partenariats et valorisation des commerces locaux, soutien aux micro-entreprises...
- Pour les touristes, il est possible de proposer des services spécifiques à ces publics : inscription spéciale, information et desserte dans les lieux d'hébergement, partenariat avec l'Office du tourisme local et départemental...
- Concernant le tourisme, une valorisation du patrimoine local est à envisager : collecte, numérisation, valorisation des ressources patrimoniales locales (bâti, ressources naturelles, traditionnelles, etc.), ainsi que du fonds ancien de la médiathèque à Cosne-Cours-sur-Loire.

### 2- La qualité de vie

La qualité de vie recouvre les sujets liés à l'enfance, la petite enfance et aux familles. Elle est également constituée par un cadre de vie sain (écologie) et une offre culturelle adaptée.

#### Pistes pour les bibliothèques :

- Une bibliothèque est un service de proximité, qui peut proposer un accès à la culture (mise à disposition et médiation de ressources physiques et numériques, action culturelle, ...).
- L'offre culturelle pourrait cibler particulièrement les enfants (heure du conte...), les familles (soirée jeux, activités destinées aux parents et aux enfants à pratiquer ensemble...), les parents (club parentalité, garde d'enfants les temps d'animation pour les adultes...).
- Les bibliothèques pourraient concentrer leurs achats sur des produits et des entreprises éco responsables.
- Les bibliothèques pourraient proposer une exemplarité de tout leur circuit : achat, fonctionnement et bonnes pratiques (zéro déchet), réparation plutôt que rachat, recyclage et surcyclage, etc.
- Des actions de sensibilisation des publics à l'écologie et aux bonnes pratiques pourraient être mises en place de façon informative, participative et ludique

### 3- La lutte contre la précarité

La lutte contre la précarité englobe les questions liées à la lutte contre l'isolement (lien social), à la santé, et à l'émancipation (accès au numérique, mobilité).

#### Pistes pour les bibliothèques :

- Une bibliothèque est un service de proximité, qui joue un rôle dans l'accès au numérique (matériel et compétence).
- Une bibliothèque est un lieu de proximité, qui peut être un lieu de rencontres et d'échanges, créant des opportunités de lien social.
- Les bibliothèques pourraient proposer des "rendez-vous prétexte" (café blabla, tricot thé...), en complémentarité ou en l'absence d'autres acteurs le faisant déjà sur le territoire.
- Les bibliothèques pourraient organiser un système de transport afin d'aller chercher les publics isolés et non mobiles chez eux, afin de les aider à rompre l'isolement existant. À travailler en lien (et si possible en mutualisation) avec la CCCL, les communes et les associations.
- Le portage de livres à domicile pour les personnes empêchées ("Média Dom") est un service déjà offert par certaines bibliothèques sur une partie du territoire. Très apprécié pour son apport d'accessibilité et de lien social, c'est cependant un service très chronophage. Son extension à l'ensemble du territoire pourrait être envisagée, peut être en partenariat avec des acteurs locaux (sociaux et associatifs), mais aussi en s'appuyant sur des bénévoles.
- Des acteurs locaux se sont positionnés sur la compétence numérique (fracture numérique, illettrisme, e-administration) et la télémédecine. Il serait nécessaire d'en faire l'inventaire afin de savoir si tout le territoire est couvert, et si les bibliothèques peuvent s'y inscrire dans la complémentarité.
- Des actions de sensibilisation à la santé (ateliers anti-stress, de fabrication de ses propres cosmétiques, ateliers mémoires...) pourraient être proposés par les bibliothèques dans le cadre de leur programme culturel, en lien avec des partenaires locaux de préférence.
- La wifi est nécessaire dans les communes et/ou les bibliothèques afin d'assurer un accès plus facile à Internet pour la population, mais aussi les touristes.
- Dans le cadre de son Schéma de la lecture publique, le département de la Nièvre a obtenu une labellisation Bibliothèque numérique de référence (BNR). Une des actions prévue dans ce cadre est d'accompagner les bibliothécaires et les publics dans l'amélioration de leurs compétences numériques.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les axes politiques suivants pour l'établissement du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du Réseau de Lecture Publique :
  - o Attractivité du Territoire,
  - o Qualité de vie,
  - o Lutte contre la précarité.

Nombre de conseillers : 54 Présents : 30 Pouvoirs : 11 Votants : 41 Pour : 41 Abstention : 0 Contre : 0
---

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Modification du règlement intérieur du Réseau des Médiathèques

Par délibération du 22 décembre 2017, le Conseil Communautaire avait adopté une modification du règlement intérieur du réseau des Médiathèques qui régit entre autres le nombre d'emprunt de documents au sein des Médiathèques.

Il est proposé de donner à la direction du réseau des Médiathèques la possibilité d'augmenter la durée de prêt et la quantité des documents prêtés, et d'autoriser l'emprunt du dernier numéro des périodiques.

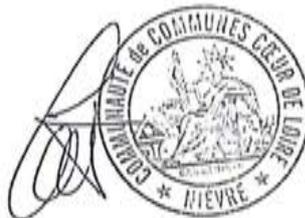
Ceci pour répondre aux besoins du public engendrés par les aléas de fonctionnement liés à la crise sanitaire, les périodes de vacances scolaires, ou les fermetures annuelles du réseau.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** cette modification et de mettre à jour le nouveau règlement intérieur du Réseau des Médiathèques.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 30
Pouvoirs : 11
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la  
Communauté de Co  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif – Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 5 ans, définit les nouveaux axes stratégiques ainsi que les modalités d'intervention pour les actions éligibles dans le domaine de la préservation de l'eau et de la biodiversité.

La Communauté de Communes Cœur de Loire a institué, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une aide aux habitants du territoire qui souhaitent réhabiliter leur installation d'Assainissement Non Collectif non conforme. Les conditions sont les suivantes :

- Aide à hauteur de 30% par installation avec un coût plafond de 8 500 €,
- 30 installations maximum par an sur le territoire,
- Aide à l'animation de 600 € par dossier.

Nombre de Dossiers	Aide de l'Agence de l'eau Réhabilitation	Aide de l'Agence de l'eau animation	Total aide sollicitée auprès de l'Agence de l'eau
30	76 500,00 €	18 000,00 €	94 500,00 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation groupée de 30 installations d'Assainissement Non Collectif ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'animation de l'action ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 5 novembre 2020,

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 29 octobre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Pascal FASSIER - M. Christian MARTIN - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - M. Thierry DEMAY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU – M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH – M. Alain PHILY - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Nathalie LIEBARD – M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Jean FOURNIER

**Membres absents excusés :** M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - Mme. Corinne COLONEL - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

**Membres ayant donné pouvoir :**

Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. François DENIZOT à M. Alain PHILY  
M. Alexandre BLANDIN à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Michel RENAUD  
Mme Maryline DEGANO-GABEZ à M. Yannis BONNET  
Mme Martine LEROY à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Christian MARTIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou - Demande d'aide financière à la Région Bourgogne Franche Comté pour les postes d'Animateur et de Technicien – Année 2021**

La Communauté de Communes Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1-janvier 2018.

Dans le cadre de ce contrat, l'animation du contrat et les missions du Technicien rivières peuvent être subventionnées à hauteur de 20% par la Région Bourgogne Franche Comté.

Les plans de financement seraient les suivants :

**POUR LE POSTE D'ANIMATEUR**

Dépenses		Recettes	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (60%)	36 600 €
Frais de fonctionnement animation	5 000 €	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	8 200 €
0.5 ETP secrétariat	13 000 €	Collectivités	16 200 €
Fonctionnement secrétariat	2 000 €		
<b>Total</b>	<b>61 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>61 000 €</b>

**POUR LE POSTE DE TECHNICIEN**

Dépenses		Recettes	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Charges salariales	38 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (60%)	28 800 €
Frais de fonctionnement 10 000 €		Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté	7 600 €
		Collectivités	11 600 €
<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 30  
Pouvoirs : 11  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,